



Le comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (C.E.S.C)

Les missions

- définir un programme d'éducation à la santé et à la sexualité et de prévention des comportements à risques. ✓
- proposer des actions pour aider les parents en difficultés et lutter contre l'exclusion ✓
- préparer le plan de prévention de la violence ✓
- contribuer à l'éducation à la citoyenneté ✓

Son action

- "une instance de réflexion, d'observation et de veille"
- 1 concevoir
- 2 mettre en oeuvre
- 3 évaluer
- quoi? un projet éducatif en matière de prévention, d'éducation à la citoyenneté et à la santé, intégré au projet d'établissement

Le cadre historique

- Création: en 1985, dans le pilotage de chaque EPLE
- Réaffirmation: en 2005, dans la loi d'orientation, qui renforce la mission de pilotage de l'établissement scolaire dans un but de cohérence de la politique éducative et partenariale.

Ses membres

- 1 les personnels d'éducation, sociaux et de santé de l'établissement
- 2 des représentants des personnels enseignants
- 3 des représentants de la commune et de la collectivité de rattachement
- 4 les partenaires compétents qui peuvent aider à la politique éducative et de prévention
- 5 des parents et des élèves désignés par le chef d'établissement sur proposition des membres du conseil d'administration
- 6 présidé par le chef d'établissement